



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	29

PRÉSENTS 24
POUVOIRS 5
ABSENTS 8

Vote Pour : 29
Vote Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU SEANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-neuf janvier à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Alain GLADE, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Francis RUFFEL, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Mathieu BLESS, Florence BELOU à Michelle LAVIT, Régine MOULIADE à Christian LONQUEU, Pascale PUIBASSET à Bernard MIRAMOND, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Michel BONNET, Sébastien CHARRUYER, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°03_2026DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 02- Modification du plan de financement de la demande de subvention à l'Etat (Fonds vert) - Travaux de rénovation énergétique de l'école de Lagrave

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération a déposé le 8 avril 2025 une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert afin de mener des travaux de rénovation énergétique à l'école de Lagrave. Le projet consiste à :

- Rénover une surface d'environ 786 m² et à étendre la surface d'environ 431 m² de la partie maternelle de l'école, avec une mutualisation des espaces
- Procéder à une rénovation énergétique de l'ancien bâtiment de l'élémentaire d'une surface d'environ 230 m².

Les objectifs sont de réduire les consommations énergétiques du site, d'améliorer le confort d'usage des occupants.

La Direction Départementale des Territoires a sollicité dans son avis du 13 mai 2025 des compléments et des précisions d'ordre techniques. Le plan de financement a été recalculé sur la base des devis des entreprises et non plus sur l'APD pour être au plus juste et être en parfaite cohérence

avec les données et précisions faites sur l'audit thermique. Le plan de financement en découlant avait fait l'objet d'une décision de Bureau n°60_2025DB du 17 novembre 2025.

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel ajusté se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
Travaux	383 095 €
Maîtrise d'oeuvre	31 680 €* *
SPS	1 277.10 €* *
Contrôle technique	2 768.70 €* *
Coût H.T	418 820.80 €
*144 000+12 585+5 805 *22% 22% est la part des travaux de rénovation énergétique sur le total global projet	

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T.	Taux
État – Fonds Vert	X	125 646.24 €	30 %
Région	Rejetée	0€	0 %
Département – FDT	X	144 210.25 €	35 %
Autofinancement CA Gaillac Graulhet		148 964.31 €	35 %
COÛT H.T.		418 820.80 €	100 %

A ce jour, le dossier a été accepté avec une aide fonds vert plus élevée que prévu. Le plan de financement doit ainsi être modifié :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité/accepté	Montant H.T.	Taux
État – Fonds Vert	Acceptée	143 488 €	34 %
Région	Rejetée	0 €	0 %
Département – FDT	Sollicitée	144 210 €	34 %
Autofinancement CA Gaillac Graulhet		131 123 €	32 %
COÛT H.T.		418 821 €	100 %

Le Bureau,

Où cet exposé,
 Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délégation au Bureau mentionnée au 7° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°238_2025 du 8 décembre 2025 portant délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau n°06_2025DB du 24 février 2025 portant sur les demandes de subvention auprès de l'Etat (Fonds Vert), de la Région et du Département,

Vu la décision du Bureau n°60_2025DB du 17 novembre 2025 portant sur la modification des demandes de subvention auprès de l'Etat (Fonds Vert),

Considérant qu'il convient d'ajuster le plan de financement prévisionnel,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **autorise** le Président à déposer une demande modificative auprès de l'Etat au titre du fonds vert en ajustant le montant de la subvention sollicitée conformément au plan de financement prévisionnel susvisé,
- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 27 JAN. 2026

- publication - mise en ligne

Le 27 JAN. 2026

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides


La Première Vice-Présidente,
Martine SOUQUET

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026



ID : 081-200066124-20260119-03_2026DB-DE